



Refus de remise de récépissé par la CPAM

Par **krabi**, le **08/02/2017 à 13:41**

Bonjour,rrnrnComme la CPAM m'a déjà fait le coup de perdre soit disant mes courrier, je me suis déplacé au guichet pour fournir des documents justificatifs et l'employé a refusé de signer un décharge contre remise ou même de me remettre un récépissé. Peut-il le faire ? rnrnMerci

Par **morobar**, le **08/02/2017 à 15:02**

Bonjour,rnOuirnComme dans certaines banques il est devenu impossible de déposer des fonds autrement que dans une enveloppe/sacoche à disposition qu'on glisse directement dans un coffre muni d'une ouverture Boite aux lettres. Les employés ont interdiction de compter les fonds devant vous ou d'attester en avoir reçu.

Par **goofyto8**, le **08/02/2017 à 15:54**

[citation] Les employés ont interdiction de compter les fonds devant vous ou d'attester en avoir reçu.rn[/citation]rrnrnCertaines agences sont équipées de nouveaux appareils qui absorbent les billets et les comptent, au fur et à mesure ,en délivrant un récépissé.

Par **morobar**, le **08/02/2017 à 16:50**

Ce n'est pas le cas hélas par ici, j'ai un contentieux avec ma banque portant sur un écart de

100 euros lors d'une remise.